

- ▶ **Grands Lacs** Le transfert de Bosco Ntaganda à la CPI, un signal pour la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et contre l'humanité?
- ▶ **Grands Lacs** *Spécial: mois de la femme* La femme se bat pour son émancipation et sa promotion socio-économique.



LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)

Le transfert de Bosco Ntaganda à la CPI, un signal pour la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et contre l'humanité?

La reddition de Bosco Ntaganda depuis lundi 18 mars 2013 à l'Ambassade américaine à Kigali est un pas important dans la perspective de son transfert vers la Cour Pénale Internationale qui avait déjà lancé, sans succès, deux mandats d'arrêt internationaux émis respectivement en 2006 et en juillet 2012. Quand bien même les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas signataires du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale, Washington a promis de collaborer avec la CPI pour le transfert de Ntaganda.

En plus, depuis plusieurs années, les États-Unis réclamaient l'arrestation de Bosco Ntaganda et son transfert à la Haye. Au début de cette année 2013, Washington a ajouté Bosco Ntaganda à son programme connu sous la dénomination de "War Crimes Rewards Program", c'est-à-dire « Programme de primes pour la capture de criminels de guerre » qui offre des récompenses financières aux personnes qui fournissent des informations pouvant mener à l'arrestation de suspects faisant l'objet de mandats d'arrêt de la CPI ou d'autres tribunaux internationaux.

Il est reproché à Ntaganda sept chefs d'accusation dont les pillages, meurtres, viols, enrôlements d'enfants soldats commis entre 2002 et 2003 en Ituri dans l'Est de RDC.

Pour rappel, la CPI a rendu en mars 2012 le premier verdict de son histoire contre Thomas Lubanga, ancien chef milicien de l'Ituri dont Bosco Ntaganda était proche collaborateur. Bosco Ntaganda a aussi été cité dans ce verdict comme étant le co-auteur des crimes pour lesquels Thomas Lubanga a été reconnu coupable.

Les autorités de Kinshasa, malgré les différents appels, se réservaient d'arrêter Bosco Ntaganda aux motifs qu'il avait un rôle clé à jouer dans le processus de paix dans l'Est de la RDC. Jusqu'à la date de sa reddition, l'Est de la RDC est toujours le théâtre des violences et des violations des droits humains suite à l'activisme des groupes armés parmi lesquels le M23. Cette recrudescence de la violence a provoqué des mouvements des populations dont plus d'un demi-million des personnes déplacées internes et d'autres se sont réfugiés dans les pays voisins. (continuez)

(suite) En février 2013, un Accord-cadre pour la paix et la coopération dans la région des Grands Lacs a été signé par les 11 pays membres parmi lesquels la RDC et le Rwanda, à Addis-Abeba sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Les signataires de cet accord se sont engagés à ne pas abriter ni soutenir des présumés criminels recherchés par la justice internationale et à contribuer à la stabilité et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

La reddition de Ntaganda est survenue à la suite des dissensions politiques et militaires qui ont vu le jour au sein du M23 et la défaite durant les combats qui ont opposé pendant plus de deux semaines les deux factions ; l'une soutenant Sultani Makenga, chef militaire du M23 et l'autre proche de



Bosco Ntaganda

Photo: AFP

Bosco Ntaganda, ancien chef militaire du CNDP intégré au sein de l'armée congolaise en 2009. Ces combats ont aussi provoqué un déplacement massif des populations alourdissant ainsi le bilan de la crise humanitaire qui sévit dans l'Est de la RDC. Parmi ces personnes déplacées figurent des responsables civils et militaires du M23, aile Ntaganda, qui ont traversé la frontière et se sont réfugiés au Rwanda dont le Pasteur Jean Marie Runiga , responsable politique du M23 destitué par Sultani Makenga.

Ayant toujours plaidé pour la fin de la culture de l'impunité dans la région des Grands Lacs, la LDGL rappelle les dirigeants des pays de la région que le respect de l'Accord-cadre signé à Addis Abeba est de nature à contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, gage pour la stabilité et le développement durables dans la région des Grands Lacs. Elle salue, par la même occasion, la désignation de Madame Mary Robinson par le Secrétaire Général des Nations Unies en qualité d'Envoyée Spéciale dans la région des Grands Lacs pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Cela témoigne l'engagement de la Communauté internationale à accompagner les initiatives régionales visant la résolution durable de la crise dans l'Est de la RDC et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble.

La femme se bat pour son émancipation et sa promotion socio-économique.

En dépit des efforts consentis dans la région des Grands Lacs pour l'émancipation de la femme depuis quelques décennies, plusieurs facteurs endogènes et exogènes se dressent encore sur le chemin de sa promotion pour garantir son épanouissement intégral: des facteurs socioculturels, le faible pouvoir économique, le poids de la coutume sont autant d'éléments remarquables dans certains milieux sociaux et entités.

A deux ans de l'horizon 2015 fixé par les Nations Unies pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la réalisation de ces objectifs demeure un défi dans la région. Tel est le cas du troisième objectif relatif à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui, malgré l'engagement qui se traduit en termes de certaines avancées sur le plan (continuez)

(suite) juridique, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme demeure une lutte à poursuivre car le niveau souhaité n'est pas encore atteint.

Quand bien même la situation se présenterait différemment et à des degrés variant d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agisse du Burundi, du Rwanda ou de la République Démocratique du Congo, les femmes se battent manifestement pour faire entendre leur voix et pour la reconnaissance juridique de leurs droits tels que prévus dans les différents traités et conventions ratifiés par les Etats-membres des Nations Unies.

A la faveur de leur lutte et de la volonté politique-y consacrée dans certains pays, les femmes de la région des Grands Lacs tiennent toujours à aller de l'avant. Au Rwanda, 56 pour cent des députés sont des femmes (Législature 2008-2013), une forte représentation féminine dont elles se félicitent. Au Burundi, 30 pour cent de postes au sein des Institutions reviennent de droit aux femmes. En République démocratique du Congo, la Constitution de 2006 consacre la parité Homme-Femme dans les institutions, une avancée sur le plan juridique, mais son application se heurte au manque de politique mise en place pour son effectivité. Pendant ce temps, c'est en RDC que la Journée Internationale de la femme a souvent été célébrée avec faste dans la région des Grands Lacs. Dans ce pays en quête de la paix et de la stabilité, où le viol est utilisé comme arme de guerre, détient un triste record dans la région et sur le continent en ce qui concerne les viols et violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Dans l'espace de 10 ans, quelque 30 mille femmes victimes de violences sexuelles avec des lésions génitales graves ont été soignées singulièrement à l'hôpital de Panzi à Bukavu dans l'Est de la RDC, selon les statistiques de cette formation médicale. La lutte pour rétablir la femme dans ses droits - doit continuer et- la volonté politique doit servir d'élan déterminant.

Les chiffres ne sont pas les seuls indicateurs d'intégration ou de non intégration de la Femme en vue de sa promotion effective. En plus de la politique promotionnelle existante ou à mettre en place, la femme est consciente qu'elle évolue dans un monde compétitif. Lequel doit prendre aussi en compte le critère de mérite permettant le développement social et communautaire tant attendu. La place de la femme à quel que niveau qu'elle soit doit lui permettre de capitaliser sa position pour amener les décideurs politiques à adopter des stratégies sensibles au bien-être social et économique de la femme en général.



Photo: privée

Des politiques sensibles au genre s'imposent

Le chemin à parcourir reste long. Des marges sont encore grandes quand il s'agit des femmes urbaines ou rurales. La femme rurale reste largement plus affectée dans cette région globalement confrontée à la pauvreté et à l'insécurité causée par les groupes armés. A titre d'exemple, la récurrence des conflits, la crise humanitaire et l'insécurité surtout dans la partie Est de la RDC freinent considérablement le développement socioéconomique de la femme alors qu'elle est une composante essentielle du développement intégral du pays. Cette situation d'insécurité et des guerres à répétition a des répercussions dans tous les trois pays de la région dont les principales victimes sont les femmes et les enfants.

Dans le cadre de mettre un accent particulier sur la promotion de la femme, la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit au logement adéquat a mentionné dans un communiqué de presse rendu public le 08 mars courant que : « le droit au logement adéquat pour les (continuez)

(suite) femmes est crucial pour l'effectivité des autres droits ». Elle a, par cette même occasion, invité les institutions financières internationales et autres partenaires de développement à promouvoir le droit des femmes au logement décent.

La LDGL constate que ce droit est remis en cause particulièrement dans le contexte actuel de la RDC où les conflits armés ont renvoyé des centaines de milliers des femmes et des enfants à vivre hors de leur toit au profit des camps de fortune comme déplacés internes ou comme réfugiés. Ils sont ainsi exposés aux intempéries de tous ordres durant cette saison de pluies diluviennes, sans abris adéquats.

La région des Grands Lacs doit créer des conditions favorables au rétablissement d'une paix durable en vue d'épargner la femme des effets néfastes de la guerre, de l'insécurité et de stéréotypes culturels. Dans cette région, la majorité des populations sont pauvres et cette pauvreté frappe plus la couche sociale des femmes. Les raisons sont multiformes dont entre autres le faible revenu, le non accès au travail de qualité, la discrimination basée sur le sexe et les barrières culturelles. Ainsi, les droits de la femme sont relativisés quant à l'accès à la terre, à l'éducation et à l'emploi ; ce qui minimise ses chances de développement et d'épanouissement devant son partenaire homme.

La LDGL plaide pour l'intégration de l'approche basée sur les droits humains dans la mise en place de la politique de la promotion de la femme et de la jeune fille. Elle encourage le Rwanda dans sa politique et ses initiatives visant la promotion de la femme où la femme est représentée à 56% à l'Assemblée Nationale et à au moins 30% dans toutes les autres institutions nationales. Elle encourage également la RDC et le Burundi à adopter et à mettre en œuvre des politiques sensibles à la justice de genre pour le développement et l'épanouissement de la femme.



LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)

Secrétariat Exécutif

B.P. 3042 Kigali
amaninewsletter@gmail.com
www.ldgl.org

Comment s'abonner? Écrivez un email à amaninewsletter@gmail.com et recevez nos lettres d'information chaque deux semaines.

Comment se désabonner Vous pouvez vous désabonner de cette lettre d'information à amaninewsletter@gmail.com, nous supprimerons votre adresse d'email à votre demande.